REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°11

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

Madame CASTEL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'un tableau de Léon Bonnat par la Société des Amis du musée Bonnat-Helleu.

La Société des Amis du Musée Bonnat-Helleu (SAMBH) a fait l'acquisition en vente publique, le 25 mars 2015, d'un tableau de Léon Bonnat (1833-1922), estimé à 2 500 € dont elle souhaite faire don au musée Bonnat-Helleu.

L'œuvre (huile sur toile, 37 x 46 cm) est une esquisse pour le *Bon Samaritain*, important tableau de jeunesse de l'artiste (conservé à Bayonne depuis 1861, aujourd'hui au musée Bonnat-Helleu, inv. 549 ; dépôt de l'État, inv. FNAC PFH 3309), peint par Léon Bonnat lors de son séjour en Italie (1858-1861).

L'étude, rapidement brossée, constitue un important témoignage sur la genèse de cette peinture ambitieuse à laquelle Bonnat travailla de nombreux mois. Elle complètera judicieusement les collections et permettra de présenter deux étapes du travail de l'artiste pour l'élaboration d'une composition qui constitue un jalon important dans la carrière du maître et lui permit d'obtenir une mention honorable au Salon de 1859.

Il est demandé au conseil municipal:

- d'accepter ce don pour le musée Bonnat-Helleu et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, étant entendu que la commission scientifique régionale des collections des musées de France en Aquitaine a préalablement émis un avis favorable à cet enrichissement,
- de remercier, au nom de la Ville, la Société des Amis du musée Bonnat-Helleu.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.